

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 2 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h à la Mairie sous la présidence de Mme Dominique FOUTRIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. : FOUTRIER Dominique, BOUVEROT Gérard, PILLON Christine, GUALANDI Myriam, GUEBLE Jacqueline, GITTON Stéphane, PALONES Stéphane, PILLON Jean-Marc, TADIER Christophe

Absents excusés : M. RICHEBOURG André (pouvoir à M. BOUVEROT Gérard)

Secrétaire de séance : M. PILLON Jean-Marc

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des présents ce procès-verbal et ont signé le registre.

DEMANDE DE SUBVENTION - BORNE INCENDIE ROUTE DE PRUSY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer la défense extérieure contre l'incendie et à ce titre de faire installer une borne incendie sur la Route de Prusy qui en est dépourvue et dont le montant s'élève à 4 279,20 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents,

DECIDE de réaliser des travaux de renforcement de défense incendie sur la commune

ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC : 4 279,20 €

Base subventionnable : 3 566,00 €

Subvention DETR envisagées 30% : 1 069,80 €

Fonds propres ou emprunt : 3 209,40 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

SOLLICITE une subvention de l'état au titre de la DETR.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION - BLOCS PORTES COUPE-FEU ETAGE DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rapport de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH, si on veut pouvoir utiliser l'étage de la Mairie pour stocker des archives ou du matériel, il faut en renforcer la sécurité et à ce titre faire installer des blocs portes coupe-feu $\frac{1}{2}$ heure.

Deux propositions de devis ont été effectuées auprès de :

- La Menuiserie Champenoise dont le montant s'élève à 3 028,00 € HT
- La SARL Romain PETIT dont le montant s'élève à 4 302,93 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

ACCEPTE la proposition et **RETIENT** le devis de la société La Menuiserie Champenoise pour un montant de 3 633,60 € TTC,

SOLLICITE auprès de la Préfecture une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC	: 3 633,60 €
Base subventionnable	: 3 028,00 €
Subvention envisagées 40%	: 1 211,20 €
Fonds propres	: 2 422,40 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après examen,

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité des présents,

D'APPROUVER le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe,

DE DONNER acte à M. le Maire de cette communication.

AVANCEMENT D'ECHELON DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le maire informe l'assemblée :

Que la commune emploie un adjoint administratif principal 2^{ème} classe contractuel sous contrat permanent à durée déterminée à temps non complet depuis le 01/09/2021 ; l'intéressé(e) est rémunéré(e) sur la base de l'échelon 3 de la grille de rémunération afférente à l'échelle du grade d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

L'entretien professionnel de l'agent a eu lieu le 19 octobre 2023 (art. 1-2^o et 1-3^o du décret n° 88-145 du 15 février 1988),

Le maire propose :

Considérant que les résultats de son entretien professionnel ainsi que l'évolution des fonctions de l'intéressé(e) justifient la revalorisation de sa situation et que, par conséquent, il convient d'appliquer à cet agent une augmentation de rémunération,

Que le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire de rémunération du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal :

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTÉ les propositions de Madame le maire,

DECIDE d'instituer l'augmentation d'échelon de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe contractuel en la portant à l'indice brut 387, indice majoré 368, correspondant à l'échelon n° 4 de l'échelle afférente au grade concerné, à compter du 1^{er} décembre 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- RPI Chesley Etourvy :

M. Christophe TADIER présente la situation au sein du RPI Chesley-Etourvy ; augmentation contenue des tarifs de la cantine et forte augmentation pour l'activité « Piscine » (coût du transport et droit d'accès), effectif global faible par rapport au nombre de postes d'enseignants.

- Nettoyage de la nature du 23 septembre

Malgré la pluie, une dizaine d'adultes et 3 enfants ont arpenté les rues et les chemins environnants. Comme tous les ans, plusieurs sacs ont été remplis de déchets de toutes sortes.

- Halloween : activité proposée et organisée par la municipalité

Le défilé s'est déroulé dans de bonnes conditions, les enfants ont été gâtés par les habitants qui ont ouvert leurs portes. Le goûter a clôturé cet après-midi récréatif.

- Inauguration des travaux de rénovation de la mairie.

Elle a eu lieu le samedi 7 octobre en présence d'élus, des membres du conseil municipal, d'administrés et d'entreprises.

Le coût total de l'opération s'élève à 258 706,76 € TTC. Le reste à charge pour la commune est de 99 588,76 € TTC déduction faite des subventions (Etat et Région) et de la TVA.

- CCAS :

Le repas a eu lieu à l'Epicurieux le 8 octobre.

Pour les personnes qui ont choisi le colis, il sera composé de produits locaux, et sera distribué le samedi 2 décembre dans la matinée.

Pour les personnes en maison de retraite, le colis sera personnalisé

- Point lecture :

Le point lecture (ouvert le jeudi de 14h30 à 18h30) propose depuis de nombreuses années un important panel de livres dont certains sont acquis par la commune et les autres sont en prêt dans le cadre d'un partenariat avec le bibliobus, un espace pour les enfants est également aménagé. C'est dommage qu'il soit très peu fréquenté.

Il est animé depuis de nombreuses années par Evelyne (aidé par Jean-Marc pour la partie stock), jeux de société et initiation à la généalogie sont également proposés. N'hésitez pas à vous renseigner.

Les jeux mensuels sont annulés en raison du faible nombre de participants.

- Cérémonie du 11 novembre - 14 h30

Elle s'est déroulée en présence du président de AFN de Chaource - Bernard Guignier et d'un porte drapeau.

Comme tous les ans, les deux tombes « Grelat » ont été fleuries pour le 1^{er} novembre.

- Voeux de la municipalité : date prévisionnelle - samedi 13 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.